Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20251202-201125DELIB6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Élise LEROY.

Secrétaire de séance : M Yann JOUAN.

Délibération 6 DÉFIBRILLATEUR POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur Yves BRUNET a fait appel à la société CARDIOUEST de Bétton pour la mise en place de trois défibrillateurs (au terrain de football, au site des Aulnays et à l'école). Celui de la salle polyvalente, a été fourni par la société SCHILLER (ancien fournisseur), a été posé il y a 8 ans, il est en fin de vie. Un devis est proposé par la société CARDIOUEST d'un kit complet DAE pour un montant de 1 495.00 € HT.

Monsieur Yves BRUNET propose aussi le contrat de maintenance pour les 3 défibrillateurs qui sont en place. Il comprend l'assistance 6 jours/7, la prise en charge de l'administration de la garantie fabricant et suivi personnalisé, la garantie des consommables électrodes et batterie, le contrôle annuel avec vérification et opération d'entretien, mise à jour des données logiciel de l'appareil, remplacement périodique des consommables, vérifications des supports et armoires associés ,aux défibrillateurs, mise à disposition d'un défibrillateur de prêt en cas d'utilisation thérapeutique et/ou réparation (sous 48H maximum)….
La durée du contrat est de trois ans, le montant du contrat de maintenance est de 300.00 € HT/an.

Les conseillers valident l'achat du défibrillateur pour la salle polyvalente au montant indiqué ci-dessus et acceptent le contrat de maintenance pour les trois défibrillateurs en place avec la société CARDIOUEST.

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Pour extrait conforme
Le Maire
Philippe DAULY

Secrétaire de séance
M Yann JOUAN

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 27 11 2025
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor